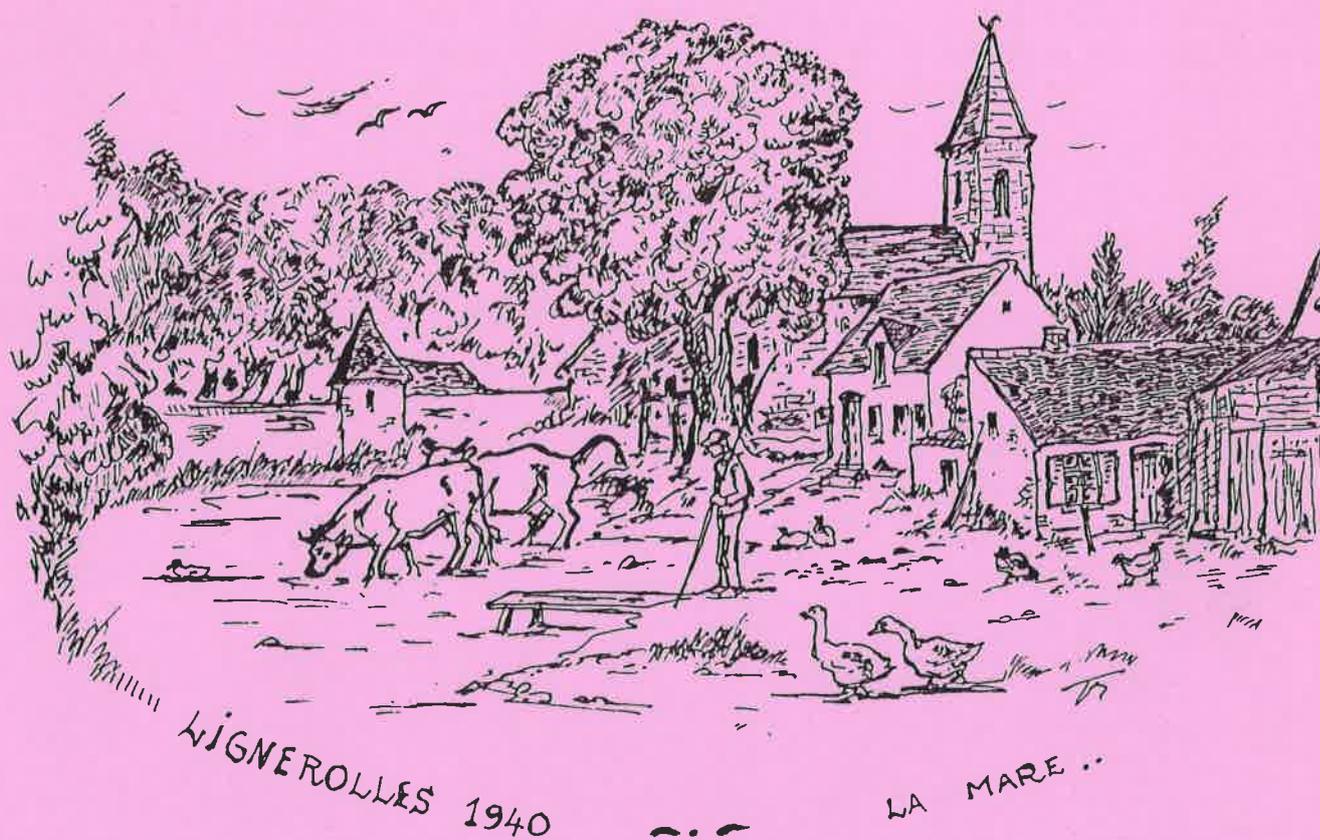


LIGNEROLLES



Bulletin Municipal



LE MOT DU MAIRE



Après que le budget supplémentaire 1991 lui eut permis de réaliser quelques derniers travaux, le conseil municipal de Lignerolles a, depuis la parution du dernier bulletin, voté le budget primitif et le budget supplémentaire 1992.

1992 est pour Lignerolles l'année d'un grand progrès : celui de la réduction de la pollution par les eaux usées. Il n'est pas concevable -financièrement- de réaliser autant d'unités d'épuration que de hameaux. En toute logique le premier schéma général d'assainissement concerne donc le seul bourg.

L'unité d'épuration déterminée par les études de faisabilité de la D.D.A.F. est une lagune située en contre bas du remblai de l'axe ferroviaire Montluçon Eygurande Merlines. Cette lagune, pour l'essentiel, sera constituée, comme toutes les lagunes de deux bassins. Elle pourra traiter, progressivement, au rythme de la réalisation des réseaux de collecte des eaux usées établis selon le schéma général d'assainissement, les rejets des habitations présentes et à venir incluses dans les zones constructibles du bourg avec une capacité correspondant aux impératifs de 500 habitants. Le fonctionnement exemplaire de la lagune réalisée par la commune voisine de Teillet-Argenty nous conduisait à souhaiter qu'une solution identique puisse se réaliser. La nature des terrains de la parcelle acquise le permet... reste le financement. Il est assuré par des fonds propres (autofinancement), des subventions de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et du Conseil Général. Quant à la collecte des eaux usées, elle n'est subventionnée que par le seul Conseil Général. Lagune et réseaux nécessitent donc un emprunt de 420 000 Francs.

Les financements sont donc les suivants :

	coût	autofinancement	subvention	Emprunt
lagune	914 406 F)		488 400 F)	
))	
lère tranche du réseau)	468 940 F)	420 000 F
de collecte des))	
eaux usées	614 000 F)		154 800 F)	
TOTAL	1 528 406 F	sous total 468 940 F	sous total 643 200 F	sous total 420 000 F

Les conséquences concrètes de cette réalisation sont évidentes le bourg, progressivement, ne polluera plus le Cher par l'intermédiaire du ruisseau.



Bien entendu, les terrassements nécessités par la lagune et les réseaux seront visibles pour la première et disparaîtront pour les seconds. Les propriétaires retrouveront donc leurs terrains en l'état initial, puis construits, si tel est leur désir, s'ils sont inclus dans les périmètres constructibles et s'ils en réalisent les aménagements préalables indispensables (voirie, eau potable, électricité, téléphone, etc...) prévus par la réglementation des lotissements (c'est-à-dire au-delà de deux parcelles constructibles).

Evidemment s'il est nécessaire de réaliser "une antenne" plus tôt que les tranches de constructions des réseaux ne la prévoient, le propriétaire lotisseur sera très justement tenu d'apporter sa participation financière.

Les investissements publics ne sont pas destinés à favoriser la spéculation et les profits de quelques particuliers.

Le propriétaire de chaque maison ancienne ou nouvelle desservie devra payer la même taxe de raccordement (raccordement obligatoire dans les deux ans qui suivent la desserte dans le premier cas) et une taxe de traitement des eaux usées en fonction des m³ captés sur le réseau d'eau potable du syndicat intercommunal d'adduction d'eau.

Pour conclure, cette grande et cohérente réalisation nous permettra d'utiliser notre sol -patrimoine commun- en préservant le milieu naturel... gardons nous de l'oublier sous prétexte que ses traces seront invisibles, y compris même la lagune dans une certaine mesure du fait de sa situation et des plantations prévues pour assurer sa discrétion.

N'oublions pas non plus que l'importance des capitaux engagés sans augmenter les taux des quatre contributions -taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe professionnelle-limite, en 1992 au moins les autres investissements. Les revêtements de la voirie ne devront pourtant pas être négligés en 1993, sinon il faudrait consacrer à la restauration des chaussées des sommes bien supérieures au coût initial de leur aménagement. Il faut aussi songer à maintenir en bon état les bâtiments communaux.

Ainsi, toujours avec le même souci de contenir la charge de la part communale des quatre taxes, le conseil municipal veut toujours réaliser les investissements jugés indispensables, après un dialogue permanent avec vous tous, habitants et contribuables de Lignerolles. Vous trouverez dans les pages suivantes la représentation concrète de la fiscalité de la ville de Montluçon et de quelques communes suburbaines.

Il n'y a pas d'agressivité fiscale : les montluçonnais avec courage ont choisi de faire les efforts nécessaires pour conserver à notre ville son rang et son prestige. Nous leur en sommes reconnaissants en particulier comme usagers à titre gracieux de leurs équipements



et admettons devoir parfois naturellement payer des tarifs sensiblement plus élevés que les leurs.

Le destin des douze communes de la Vallée de Montluçon est indissociable. De Saint Victor à Lavault Sainte Anne, de Prémilhat à Nérès les Bains, tout investissement, toute création d'emploi, dans chacune des communes, est un élément positif pour toutes ;

Au delà, cela est vrai pour nous aussi. Les Lignerollais ne seront jamais des égoïstes voulant vivre de leur emploi urbain, mais en se soustrayant à la règle de la solidarité.

Heureux ceux d'entre eux qui ont pu le devenir en quittant Montluçon pour y construire leur villa à l'époque de l'expansion, à l'époque de la démocratisation de l'automobile, à l'époque de la rurbanisation.

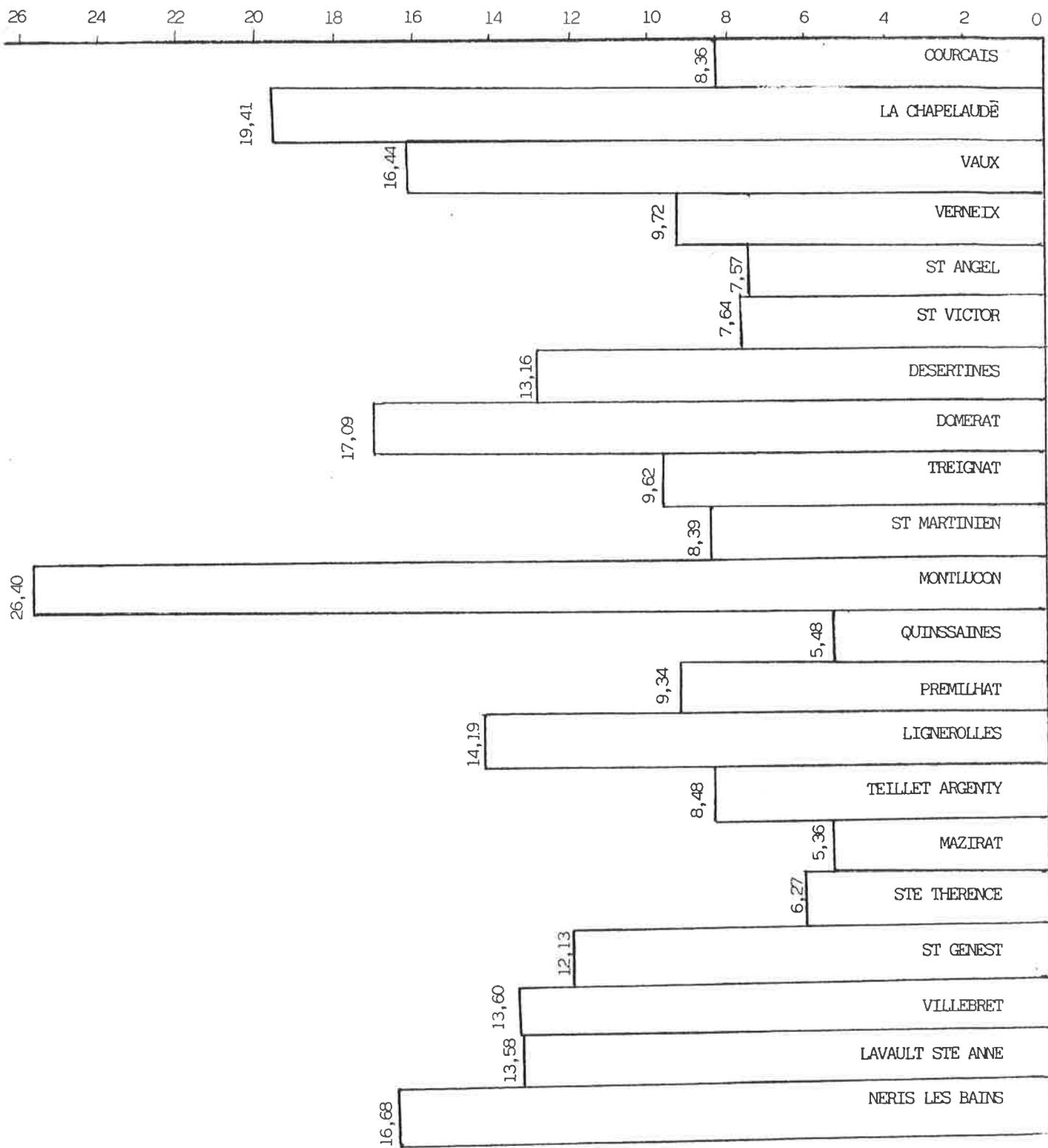
Aujourd'hui les écarts des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie ne font plus que compenser pour les Lignerollais les frais de transports des migrations pendulaires.

Aujourd'hui Lignerolles, comme bien des communes de l'agglomération, doit aussi décider de porter directement à la charge de ses habitants une partie des coûts de la collecte et du traitement de ses déchets, coûts majorés par notre habitat dispersé... Il faut en effet que le citoyen reconnaisse cette nécessité pour que sa commune conserve ses moyens d'investir... et la qualité de son environnement.

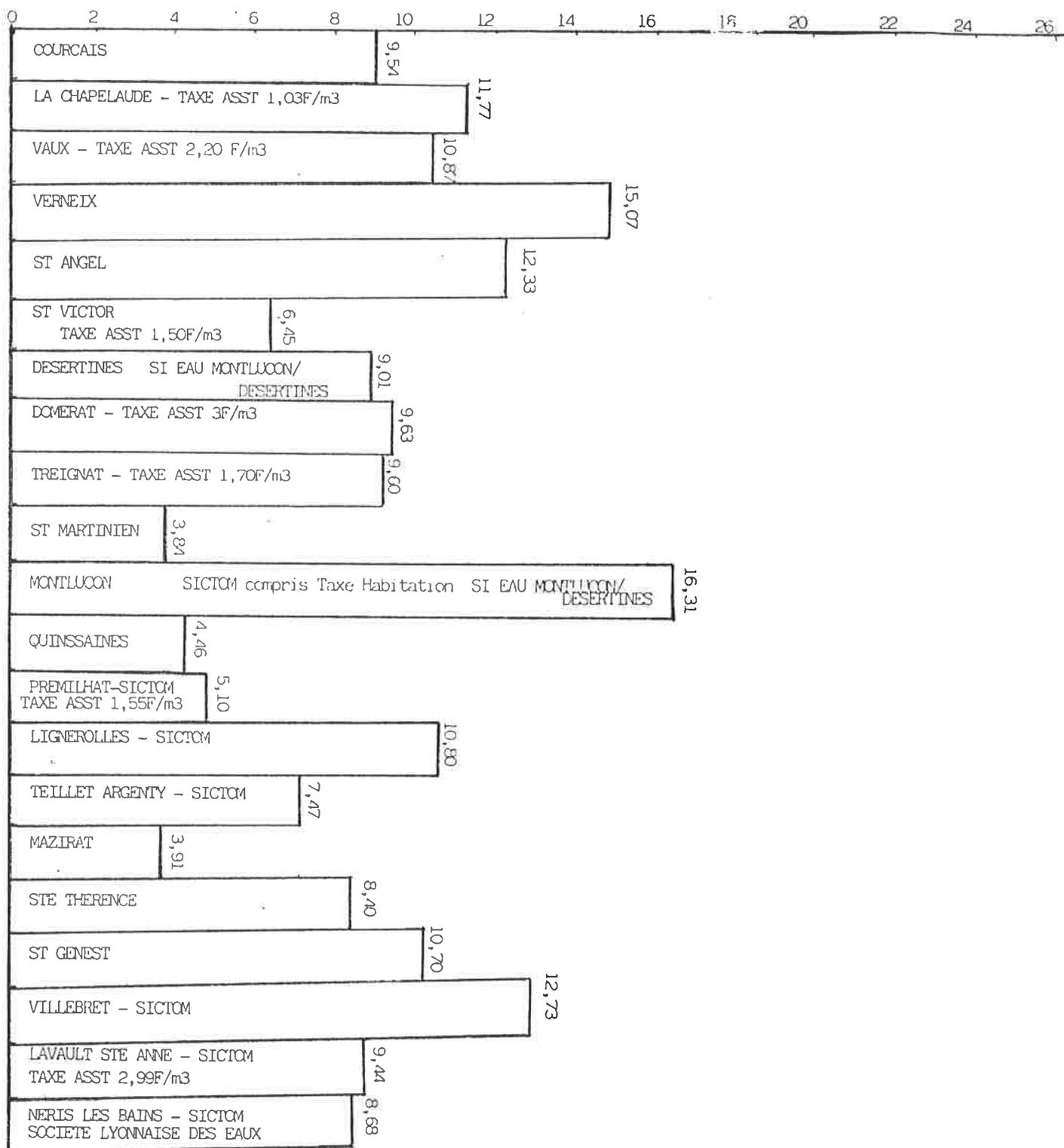
La coopération intercommunale est déjà une réalité (syndicats intercommunaux exemples : SICTOM, SIAEP...), elle va encore se développer : offrons les plus beaux paysages et les plus belles promenades de Lignerolles à nos voisins, allons voir les leurs et allons avec eux admirer notre ville.

Mais vous le savez bien notre destin est inséparable du destin national et international, donc européen. Vous, citoyennes et citoyens de Lignerolles, saurez compléter ces paragraphes en méditant sur la désertification d'un côté et l'impérialisme dévastateur de la région parisienne de l'autre ; sur la réduction du nombre des exploitants agricoles d'un côté et l'accroissement du nombre des chômeurs de l'autre ; sur les classes menacées par la carte scolaire d'un côté et les effectifs générateurs du déclin de la qualité de l'enseignement de l'autre ; des hameaux en ruine et des banlieues inhumaines d'un côté, la spéculation foncière et immobilière et les beaux quartiers de l'autre.

Et puis, l'Etat de droit, impuissant ou passif... Mais rien n'excuse la délinquance qui n'épargne même pas notre village. Le citoyen dispose de son destin par la garantie des libertés individuelles et collectives et le suffrage universel.



FONCIER BATI



TAXE D'HABITATION

LIGNEROLLES.... au passé

La commune est située sur un plateau dominant la très pittoresque Vallée du Cher et les ruines du château de l'Ours. Elle fait face aux communes de Saint-Genest, Villebret, Sainte-Thérence situées de l'autre côté des gorges. La commune s'étale en longueur et en pente avec une altitude variant de 395 m au village du Mont à 285 m au hameau du Petit Cougour ; le Bourg au centre étant à 350 m.

HISTOIRE LOCALE :

La commune ne semble pas avoir changé de nom. Dans les registres les plus anciens, on retrouve le nom de la commune orthographié de la même manière. En 1660, elle faisait partie de la généralité de Moulins, vers 1690 elle est rattachée à la Chatellerie Royale de Montluçon. Avant la révolution, la paroisse de Lignerolles était un doyenné ayant sous son contrôle les paroisses de Mazirat, Sainte-Thérence, Saint-Genest et Ouches (village de Prémilhat). Il y avait à cette époque des foires assez importantes.

PERSONNALITES MARQUANTES :

Vers la fin du XIIe siècle, Antoine de La Garde anobli par Philippe Auguste lors du siège de Montluçon et par sa belle conduite à la bataille de Bouvines.

Raoul de La Garde possédait la seigneurie de Lignerolles

Gilbert de la Roche Aimon, comte de Saint Maixent époux de Marie De Bresson dame de la Mothe du Breuil

Sire de La Garde, Messire de Ligondès seigneur du château de Bodeau

Monsieur Guilhommet, propriétaire de l'ancien château de Lignerolles et d'une grande partie des terres au Bourg. Maire de la commune en 1874;

POPULATION :

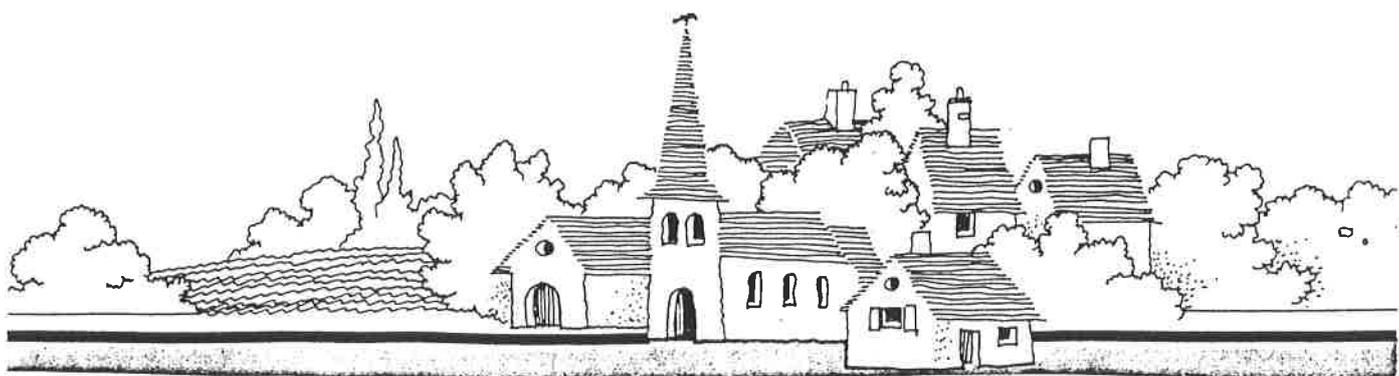
La population était jusqu'en 1939 en majorité agricole. La superficie de la commune est de 1095 hectares dont, en 1939, 25 hectares de vignes et seulement 40 hectares de friches et bois. On comptait alors plus de 50 petites exploitations et une dizaine de 30 à 60 hectares. Il y avait également 3 charrons, 2 menuisiers, 2 forgerons, 1 maçon, 3 épiceriers, 3 cafés.

ROLE DES MUNICIPALITES :

Depuis très longtemps, les municipalités sont de traditions républicaines et laïques. Jusqu'en 1930, les conditions de vie étaient assez dures. Les conseils municipaux évitaient les emprunts de façon à conserver la stabilité de l'impôt et peu de choses importantes furent réalisées.

Puis l'on s'attacha d'abord à la voirie communale, élargissement et empiérement des chemins. Dans la mesure des possibilités financières, on chercha à donner aux locaux scolaires un aspect plus accueillant. Le mobilier scolaire fut renouvelé, des préaux furent construits mais la mairie et l'école des garçons ne formaient qu'un bâtiment très ancien et en fort mauvais état. Ce n'est qu'en 1956, devant l'énormité des frais qu'occasionnerait une réparation temporaire des vieux bâtiments que le conseil municipal décida la construction du nouvel immeuble Ecole-Mairie-Salle des Fêtes que nous connaissons aujourd'hui. Par la suite, il y a eu construction de cantine et les divers aménagements salle des sports, salle des jeunes etc... Il ne fait pas de doute que toutes les améliorations apportées par les diverses municipalités successives, l'une continuant l'oeuvre de l'autre n'ont pu que contribuer à l'essor de la commune et au bien être de ses habitants.

A suivre...

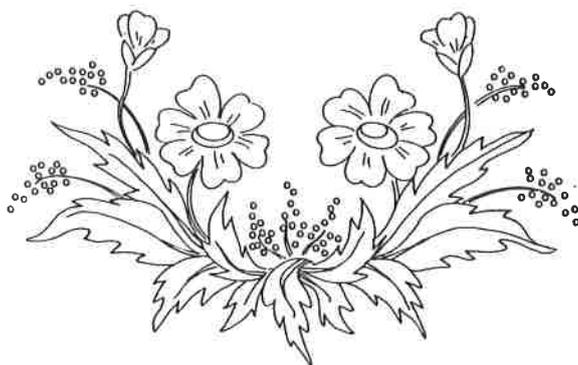


A TITRE D'INFORMATION

COMPARAISON DE L'IMPORTANCE DE POPULATION PAR VILLAGES

(Fiches de recensements)

	1901 172 ménages pour 679 habitants	1936 150 ménages pour 456 habitants	1990 223 ménages pour 578 habitants
Mont	105	70	31
Le Bourg	193	132	148
Le Petit Cougour	82	49	29
Le Grand Cougour	77	39	75
Le Breuil	47	29	38
Sérignat	40	23	18
La Garde	32	27	22
La Vialle	28	23	45
La Caille	15	10	8
La Mothe	13	21	20
Château Gaillard	11	7	25
Saint Maixent	11	6	8
Peu Milan	7	11	5
Les Villards	7	5	2
La Gare	5	2	6
Moulin Mercier	6	-	-
Les Bruyères	-	2	1
Les Agroles	-	-	26
Le Communal	-	-	17
Le Peu	-	-	4
Le Clos des Roches	-	-	3
Les Plantes	-	-	10
Le Clos	-	-	15
La Croix de Mont	-	-	13
Le Pontet	-	-	7
Les Ajayoux	-	-	2



Quelques Départements de la France de l'an VIII

ARRONDIS- SEMENTS.	N O M S DES CANTONS.	ARRONDIS- SEMENTS.	N O M S DES CANTONS.
<i>62. MEUSE.</i>			
1.	Autrécourt. Triaucourt. Beauzée. Noyers. Vaubecourt. Les Marats. Vavincourt. Chardogne. Revigny-aux-Vaches. Bar-sur-Ornain. Loisey. Saudrupt. Beurey. Ancerville. Stainville. Ligny. Montier-sur-Saux.	3.	Inor. Montmédy. Stenay. Jametz. Dun. Marville. Saint-Laurent-sur-Othain. Arrancy. Montfaucon. Sivry-sur-Meuse. Damvillers. Romagne-sous-les-Côtes. Gouraincourt. Montigny. Ecury.
2.	Commercy. Vigneulles. La Croix-sur-Meuse. Dompcevrin. Pierrefitte. Sampigny. Dagonville. Saint-Aubin. Reffroy. Demange-aux-eaux. Gondrecourt. Goussaincourt. Vaucouleurs. Void. Sorcy. Bouconville. Saint-Mihiel. Heudicourt.	4.	Varennes. Monzéville. Charny. Ornes. Dieppe. Estain. Clermont-Meuse. Récicourt. Verdun. Châtillon-sous-les-Côtes. Hermeville. Harville. Fresne. Dieûe. Dugny. Tilly. Souilly. Hannonville-sous-les-Côtes. Les Grandes-Islettes. Rarécourt.

ARRONDIS- SEMENTS.	N O M S DES CANTONS.	ARRONDIS- SEMENTS.	N O M S DES CANTONS.
<i>63. MEUSE-INFÉRIEURE.</i>			
1.	Maëstricht. Tongres. Bilsen. Mechelen. Eysden. Meerssen. Fauquemont. Vittem. Rolduc. Oirsbeck. Millen. Asch. Heerlen.	suite du 2.	Heers. Monthenaken. Looz. Herck. Beringhen. Peer.
2.	Hasselt. Cortessem. Saint-Trond.	3.	Ruremonde. Venlo. Echt. Maëseych. Heythuysen. Weert. Neder-Kructen. Brée. Achel.

<i>64. MONT-BLANC.</i>			
1.	Chambéry. Aix. La Biolle. Yenne. Ruffieux. Bourget. Saint-Genix. Novalaise. Pont-Beauvoisin. S. ^t -Thibaud-de-Couz. Les Echelles. Les Marches. Saint-Alban. S. ^{te} -Hélène-du-Lac.	suite du 1.	Montméliant. L'Hôpital-sous-Conflans. La Rochette. Chaumont. Gresy. Chatclard. Saint-Pierre-d'Albigny. L'Escheraine.
		2.	Annecy. Pringy. Thône. Grand-Bornand. Talloire.

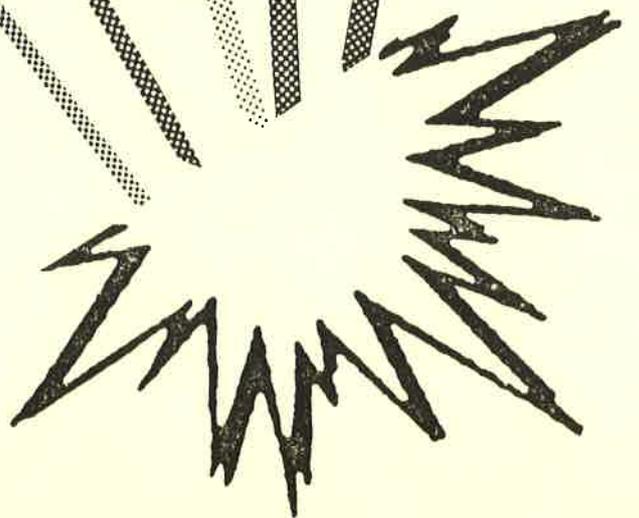
N O M S des Départemens.	CHEFS-LIEUX de Préfecture.	N U M É R O S des Arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX de Sous-préfecture.	N O M B R E de Sous-préfectures par Département.
			<i>De l'autre part.</i>	170.
Isère.....	Grenoble.....	1. 2. 3. 4.	Vienne..... La Tour-du-Pin..... Grenoble..... Saint-Marcellin.....	4.
Jemmappe.....	Mons.....	1. 2. 3.	Tournay..... Mons..... Charleroy.....	3.
Jura.....	Lons-le-Saulnier.....	1. 2. 3. 4.	Dôle..... Poligny..... Lons-le-Saulnier..... Saint-Claude.....	4.
Landes.....	Mont-de-Marsan.....	1. 2. 3.	Mont-de-Marsan..... Saint-Sever..... Dax.....	3.
Léman.....	Genève.....	1. 2. 3.	Genève..... Thonon..... Bonneville.....	3.
Liamone.....	Ajaccio.....	1. 2. 3.	Vico..... Ajaccio..... Sartène.....	3.
Loir-et-Cher.....	Blois.....	1. 2. 3.	Vendôme..... Blois..... Romorantin.....	3.
Loire.....	Montbrison.....	1. 2. 3.	Roanne..... Montbrison..... Saint-Etienne.....	3.
Loire (Haute)...	Le Puy.....	1. 2. 3.	Brioude..... Le Puy..... Issingaux.....	3.
Loire-Inférieure..	Nantes.....	1. 2. 3. 4. 5.	Savenay..... Châteaubriant..... Ancenis..... Nantes..... L'ambouf.....	5.
Loiret.....	Orléans.....	1. 2. 3. 4.	Pithiviers..... Montargis..... Gien..... Orléans.....	4.
Lot.....	Cahors.....	1. 2. 3. 4.	Montauban..... Figeac..... Gourdon..... Cahors.....	4.
				212.

N O M S des Départemens.	CHEFS-LIEUX de Préfecture.	N U M É R O S des Arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX de Sous-préfecture.	N O M B R E de Sous-préfectures par Département.
			<i>Ci-contre.</i>	212.
Lot-et-Garonne...	Agen.....	1. 2. 3. 4.	Agen..... Marmande..... Nérac..... Villeneuve-d'agen..	4.
Lozère.....	Mende.....	1. 2. 3.	Marvejols..... Mende..... Florac.....	3.
Lys.....	Bruges.....	1. 2. 3. 4.	Bruges..... Furnes..... Ypres..... Courtray.....	4.
Maine-et-Loire...	Angers.....	1. 2. 3. 4. 5.	Sevré..... Baugé..... Saumur..... Beaupréau..... Angers.....	5.
Manche.....	Saint-Lô.....	1. 2. 3. 4. 5.	Valogues..... Saint-Lô..... Mortain..... Avranches..... Coutances.....	5.
Marne.....	Châlons.....	1. 2. 3. 4. 5.	Reims..... Sainte-Mencheville.. Vitry-le-François... Châlons..... Épernay.....	5.
Marne (Haute)...	Chaumont.....	1. 2. 3.	Vas-y..... Chaumont..... Langres.....	3.
Mayenne.....	Laval.....	1. 2. 3.	Mayenne..... Laval..... Château-Gontier...	3.
Meurthe.....	Nancy.....	1. 2. 3. 4. 5.	Toul..... Nancy..... Château-Salins... Sarreguemines..... Lunéville.....	5.
Meuse.....	Bar-sur-Ornain...	1. 2. 3. 4.	Bar-sur-Ornain... Commercy..... Montmédy..... Verdun.....	4.
Meuse-Inférieure..	Maestricht.....	1. 2. 3.	Maestricht..... Hasselt..... Nurmelee.....	3.
				256.

le passage de la Meuse
PONT SUR MOUSE

La Vie

Associative



CLUB DU 3^e AGE

Election du bureau du 7 novembre 1991

Présidente : GAGNEPAIN Andrée

Vice-Présidents : BOUGEROLLE Maxime
GERCHWIND Henri

Trésorière : DESNOYER Suzanne

Trésorier Adjoint : DESNOYER Gaston

Secrétaire : AUCOUTURIER Marie

Secrétaire Adjoint : THEVENIN Henri



Le premier jeudi de chaque mois, nous nous retrouvons pour faire la pause, bavarder ou jouer aux cartes.

Hélas, trois amis du club nous ont quitté : Madame Durin Marie, Messieurs Lajoie Henri et Rousset Alfred, aussi nouveaux retraités ou pré-retraités venez avec nous. Vous serez les bienvenus.

Notre repas de fin d'année 90 était chez Monsieur Rocha Baptiste qui nous a bien gâtés ; Madame Gagnepain notre Présidente était hospitalisée, mais les toats que nous avons porté pour elle l'ont remise vite à pied d'oeuvre pour reprendre avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme ses activités de bénévolat qu'elle s'oblige à faire. Bravo. En 1991, nous avons refait également notre repas de fin d'année toujours en compagnie de Monsieur le Maire, quelques conseillers et leurs épouses qui avaient répondu à notre invitation. Nous les en remercions.

Il y a eu également des réunions d'inter-club à Chazemais, ainsi qu'à Commentry où avait lieu une journée d'information qui avait pour thème "la solidarité". Y a-t-il un âge pour la vivre ! Beaucoup d'actes concrets nous ont été donnés par les différents clubs. Monsieur le Conseiller Général, Maurice Brun ainsi que le Maire de Commentry ont fait de brillants exposés.

En juillet dernier, la rencontre départementale a eu lieu à Prémilhat, tous les clubs ont fait de leur mieux pour l'animation de cette belle journée.

Le 31 Mai avec Teillet Argenty qui avait organisé le voyage, nous sommes partis dans le Roannais avec au retour la visite du Musée de Thiers.

Nous remercions notre municipalité pour son aide matérielle et financière.

Union Sportive LIGNEROLLAISE

La saison sportive s'achève fin avril 1992 avec un bon palmarès pour les dix équipes présentées en Championnat par l'U.S.L.

- l'Equipe A termine 3ème de sa Poule en Championnat de 1ère Division
- l'Equipe B termine 3ème de sa Poule en Championnat de 3ème Division
- l'Equipe C termine 9ème de sa Poule en Championnat de 4ème Division.

Une équipe Cadets et une équipe Pupilles à 11 ont été présentées pour la première fois en Championnat et ont fait une bonne fin de saison.

Trois équipes Poussins et deux équipes Débutants se sont très bien comportées durant la saison.

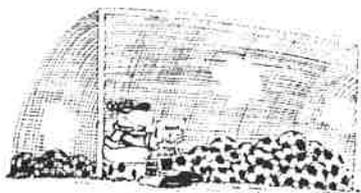
Il est à noter que l'U.S.L. compte environ 60 joueurs parmi les débutants, poussins, pupilles et cadets, qui sont encadrés par des bénévoles les mecredis et samedis après-midi. Bien entendu, l'U.S.L. espère que d'autres jeunes viendront grossir ses rangs la saison prochaine et que, parallèlement, des volontaires se manifesteront pour les diriger et les entraîner.

Enfin, 1992 est le 40ème Anniversaire de la création officielle de l'U.S. Lignerolles et une grande fête a eu lieu le dimanche 7 qui rassembla de nombreux anciens et membres actuels sur le Stade Louis Penthier.

Le dimanche 14 juin, une manifestation sportive groupant dix équipes de Débutants s'est déroulée également sur le Stade Louis Penthier et cette manifestation a même constitué une première dans le département.

Tous les Lignerollais se réjouiront certainement de savoir que l'U.S. Lignerolles a accueilli en son sein la Section "Danse" et la Section "Junior" qui regroupent les enfants de 4 à 12 ans. La Section "Junior" fonctionne essentiellement pendant la période des vacances scolaires. Les enfants ont la joie de découvrir de nombreuses occupations telles que : travail manuel, grands jeux, sorties extérieures. La Section "Danse" fonctionne tous les mercredis et termine chaque année sa saison par un Gala qui a lieu à la salle des fêtes de Lignerolles.

L'U.S. Lignerolles sera toujours heureuse d'accueillir, dans toutes ses manifestations sportives et extra-sportives, tous les habitants de Lignerolles qui voudront la soutenir et qui souhaiteront, entre autres, respirer le grand air le dimanche après-midi sur le Stade Louis Penthier plutôt que de s'ennuyer devant des programmes de télévision insipides.



SOCIETE DE CHASSE



Composition du bureau

Président : KOLLMANN André

Secrétaire : BUVAT Annie

Trésorier : MACZEK Daniel

Vice-Président : COLLIN Jean

Vice-Secrétaire : MACEDO José

Vice-Trésorier : BUVAT Michel

Pour l'année écoulée, la société de chasse a comme toutes ces dernières années organisée son banquet annuel afin de clôturer la saison ; au menu : chevreuil et sanglier. Nous remercions toutes les personnes qui ont participées à cette manifestation.

Que tous les propriétaires terriens de la commune, par ce petit communiqué, trouvent nos sincères remerciements pour leurs attributions afin de nous permettre de continuer de profiter de notre loisir.



AMICALE LAIQUE

La saison 1990-1991 s'est clôturée sur un temps très fort le 30 Juin avec la Fête des Enfants. L'affrontement, tout amical, Lignerolles-Prémilhat anima le bourg le temps d'un après-midi ensoleillé. De beaux souvenirs pour les participants et une revanche à prendre:

L'assemblée générale de septembre a du faire face à la réalité des finances. Malgré l'augmentation du coût des activités, la saison devait encore s'inscrire dans les buts de l'association : animer la commune autour de l'école tout en satisfaisant les différentes couches de la population.

En octobre, enfants parents et quelques grands parents ont découvert les bords du Cher aux confins de Lignerolles et de Lavault Sainte Anne.

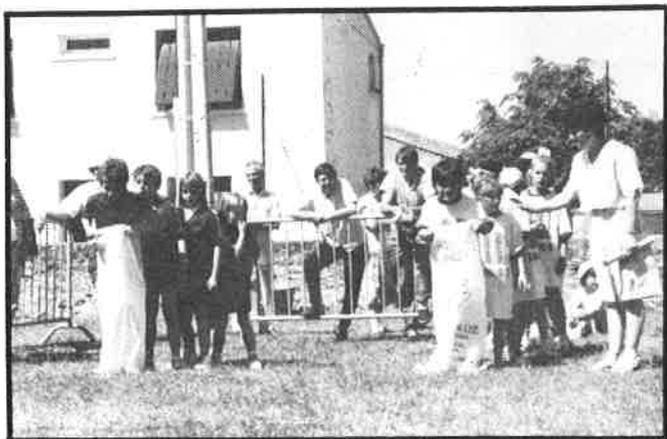
Le traditionnel loto a rempli la salle des fêtes et comblé les chanceux. Merci encore à tous ceux qui ont contribué au succès de cette activité essentielle pour nos finances.

Le Carnaval a bien rempli un dimanche pluvieux de mars : bien difficile de dire qui, des parents ou des enfants, étaient le plus satisfaits des déguisements!...

Le 21 Juin, le rallye automobile complété d'une après-midi détente permis de découvrir, en voiture et à pied, notre région sous des aspects souvent méconnus.

Avec la fin de l'année scolaire, les séances régulières de gymnastique pour adultes laissent la place aux activités de plein air : courtes randonnées chaque mercredi, piscine pour tous le vendredi soir. Merci à la municipalité qui nous a permis de maintenir cette dernière activité malgré la forte augmentation des tarifs : les enfants et jeunes encadrés par des adultes perfectionnent leur natation.

Quant au club détente qui travaille chaque vendredi après-midi, il s'est activé avec la fin de l'année à préparer costumes et lots pour la fête de l'école que notre association soutient de son mieux.



F.N.A.C.A.

Au mois d'octobre 1991 s'est tenu à Athanor le 20ème Conseil National de la FNACA. Mille délégués venus de tous les départements furent accueilli. La parfaite organisation de cette manifestation préparée de longue date par le comité départemental assura la réussite de ces journées. Bien sûr les Lignerollais y participèrent de leur mieux.

Le 19 Mars, 30ème anniversaire du "Cessez le feu en Algérie", fut célébré à Paris avec un éclat particulier. Vingt mille participants précédés de trois mille drapeaux dont celui de Lignerolles pour montrer que trente ans après, nous n'avons pas oublié nos trente mille morts (la plupart n'avait que vingt ans) et que les anciens d'AFN ont des revendications à satisfaire. A ce sujet, depuis l'arrivée de Monsieur Mexandeau au secrétariat des anciens combattants et victimes de guerre, il semble qu'un dialogue plus constructif se soit instauré. A la FNACA, nous avons appris à être méfiants, nous jugerons aux actes et non sur de belles paroles ou promesses électorales.

Le 22 mars, notre banquet s'est déroulé dans une bonne ambiance. Monsieur et Madame Rocha nous avaient préparé un excellent menu.

Le 17 mai c'était notre concours de pétanque : une vraie réussite grâce à la participation de 30 doublettes et du beau temps.

Nous terminons en remerciant la municipalité qui est toujours à nos côtés pour soutenir nos revendications et pour la subvention qu'elle nous octroie.



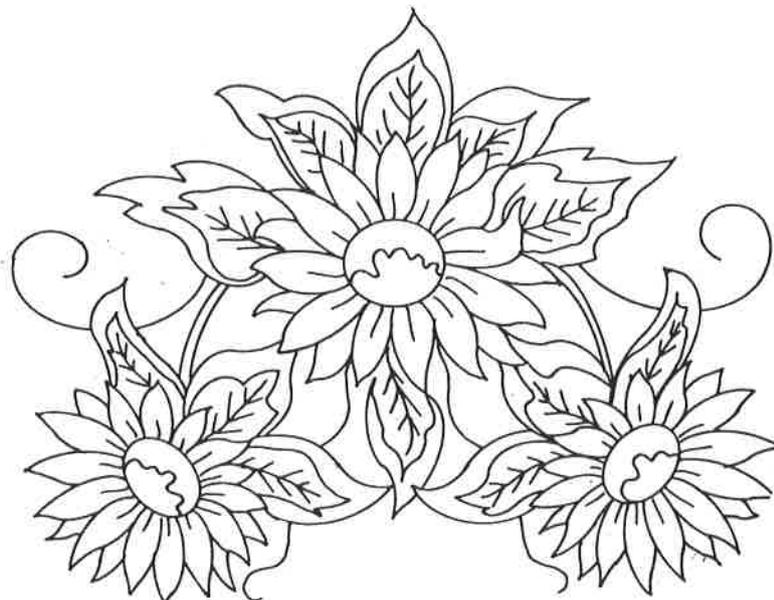
Club des JEUNES de Lignerolles

Cette année, le club a organisé diverses manifestations
dont :

- un bal au mois de mars
- sa traditionnelle Fête du 1er Mai avec au programme une course cyclistes amateurs, différents stands et le soir le Bal du 1er Mai. Malheureusement, le mauvais temps a gâché cette journée.
- le 2 mai, le club organisait son concours de pétanque auquel participèrent 24 équipes en doublette.

Enfin, pour les festivités du 14 Juillet, le Club des Jeunes de Lignerolles et la municipalité purent offrir aux lignerollais un feu d'artifice son et lumière ainsi qu'un bal populaire à la salle des fêtes.

Nous remercions toutes les personnes qui participent à nos manifestations.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

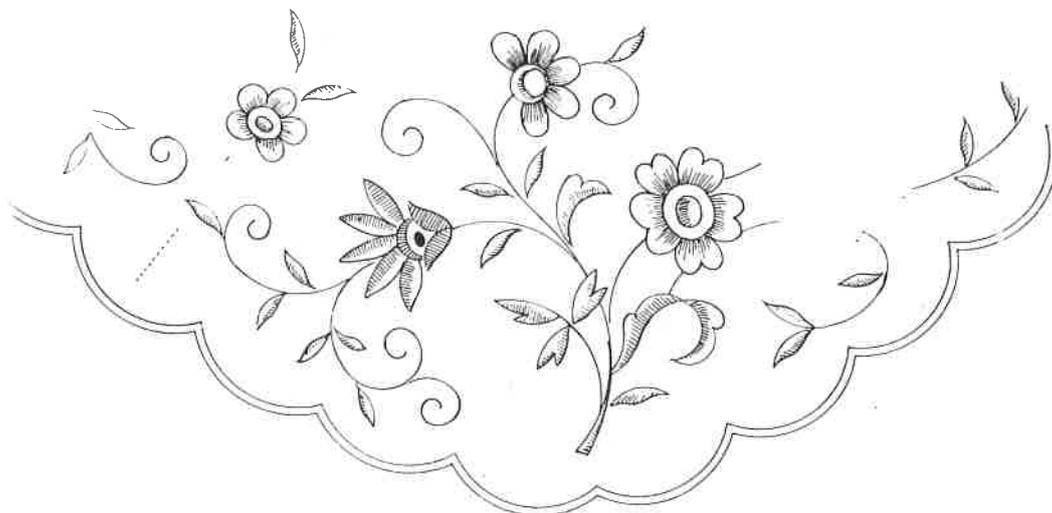
DA SILVA Emilie	9/12/1991	La Vialle
LAJOIE Sylvain	25/12/1991	La Vialle
STERLIN Alizée	24/01/1992	Mont
CHARNAIS Jean-Loup	10/03/1992	Le Grand Cougour
THILL Caroline	12/03/1992	Le Bourg
DAVIER Alice	24/03/1992	Les Agroles
AUCLAIR Laura	29/06/1992	Le Bourg

MARIAGES

BAPTISTE Didier et DE FREITAS Marie	02/08/1991
REBIERRE Michel et MAGLIOCCO Bernadette	07/09/1991
JACQUINET Roland et LEBRE Véronique	12/10/1991
AUCLAIR Jérôme et MAGNIER Sylviane	19/10/1991
KUSTELAK Jean-Yves et POURNIN Valérie	27/06/1992
JOLLY Richard et GAGNEPAIN Laurence	04/07/1992

DECES

LAJOIE Thomas	12/09/1991
CHICOIX Raymond	21/10/1991
ROUSSET Alfred	04/01/1992
LIMOGES Marie épouse DURIN	11/02/1992
PERRIN Raymond	19/02/1992



INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- * Mairie ouverte : mardi de 9 heures à 12 heures
jeudi de 9 heures à 12 heures -
de 13 heures à 15 heures
samedi de 14 heures à 17 heures



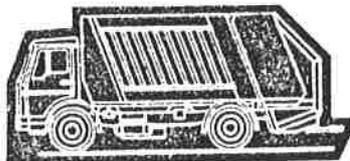
Téléphone : 70 51 51 05

- * Permanence du Maire : chaque vendredi de 10 heures 30
à 11 heures 30 ou sur rendez-vous

- * Collecte des ordures ménagères : chaque jeudi matin
D'autre part, toute personne intéressée par l'achat d'un conteneur
peut s'adresser à la mairie.

- * Collecte des objets encombrants :

Retenez la date



20 SEPTEMBRE 1992

- * Décharge municipale

Contrôlée et réservée aux Lignerollais, uniquement
pour les déchets tels que les végétaux et les gravois résultants
de travaux effectués dans les résidences de Lignerolles. Demander
les clés de la décharge en MAIRIE aux heures d'ouverture.

- * Bibliothèque salle Louis Tripier :

- 1er jeudi de chaque mois de 17 heures à 19 heures
- 3ème samedi de chaque mois de 14 heures à 16 heures
- mercredis des vacances scolaires de 14 heures 16 heures

LIGNEROLLES

SERVICE APPLICABLE A PARTIR DU

31 MAI 1992

0 006 6002

HEURES DE DÉPART DES TRAINS

SE DIRIGEANT VERS :

AUZANCES

MONTLUÇON

X 20.25 (1)

X 7.18 (2)

X 8.28 (3)

X 14.32 (4)

X 18.34 (5)

X ARRET
FACULTATIF
à la demande
des voyageurs

(1) Sauf Samedis

(2) : LUNDIS & MARDIS de Fête Jusqu'au 06/7/92 - Ne circule pas 08/6/92 - Circule 10-14 et 31/9/92.

(3) Sauf Dimanches Fêtes et LUNDIS Jusqu'au 18/7/92. Ne circule pas 09/6/92 - Circule 13/7/92 -
Sauf Dimanches et Fêtes à partir du 20/7/92 - Ne circule pas 10-14 et 31/9/92 -

(4) Sauf Samedis Dimanches et Fêtes Jusqu'au 23/8/92. Sauf Samedis et Dimanches à partir
du 31/8/92.

(5) Dimanches et Fêtes. Ne circule pas 07/6 12/7, 15/8/92 -

OU S'ADRESSER ?

POUR OBTENIR	Où s'adresser ?	Pièce à fournir
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès ou dernier domicile	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille
Certificat de propriété ou d'hérédité	Mairie du domicile	Livret de famille et désignation des héritiers
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'Instance	
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Livret de famille deux photographies timbre fiscal : 115.F
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité Deux photographies Timbre fiscal : 350 F
Autorisation de sortie de territoire pour mineur	Mairie du domicile	Livret de famille
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	
Carte d'électeur	Mairie du domicile : la demande d'inscription doit être déposée avant le 31 Décembre pour qu'elle prenne effet à compter du 1er Mars suivant.	

SI VOUS AVEZ DES REMARQUES A FORMULER : VEUILLEZ NOUS LES TRANSMETTRE

Les Papiers à Conserver.

- 2 mois
 - Les chèques postaux.
- 1 an
 - Factures de déménagement ou de transporteur.
 - Certificats de ramonage.
 - Notes d'hôtel et de restaurant.
- 2 ans
 - Factures d'eau - E.D.F. - G.D.F.
 - Téléphone.
 - Quittances de primes d'assurances.
 - Courrier échangé avec votre assureur à la suite du règlement d'un sinistre.
 - Facture pour l'achat d'une voiture.
 - Notes de médecins, des dentistes, des chirurgiens, des pharmaciens, des vétérinaires, ainsi que des sages-femmes.
 - Bulletins de versement des allocations familiales.
 - Talons et récépissés de mandats.
- 3 ans
 - Redevances télévision.
- 5 ans
 - Quittances de loyer.
 - Bail : à conserver cinq ans après avoir quitté un logement en location, parce que c'est le délai pendant lequel le propriétaire peut réclamer des sommes qu'il estime dues.
 - Courrier échangé avec le propriétaire d'un logement.
- 6 ans
 - Les documents fiscaux : tous les documents utilisés au moins six ans, c'est-à-dire un an de plus que le délai de prescription légale (cinq ans) : avertissements du percepteur, copies des déclarations fiscales, preuves de paiement de l'impôt.
- 10 ans
 - Décomptes de charges locatives.
 - Factures d'entrepreneur et d'architecte.
 - Factures de réparation (peinture, plomberie ou de chauffage par exemple), pour un artisan inscrit au registre du commerce.
 - Factures d'un agent immobilier.
 - Factures d'un garagiste (si c'est un commerçant).
- 30 ans
 - Factures de réparations pour un artisan inscrit au registre des métiers.
 - Avis de remboursement d'un sinistre en matière d'assurance.
 - Talons de chèque.
 - Relevé de comptes bancaires ou postaux.
 - Arrêts de travail.
 - Bulletins de versement des prestations de sécurité sociale.
- Certificats de grossesse
 - Pendant toute la durée de l'opération.
 - Bons de garantie.
 - Factures d'achat d'objet de valeur ou d'automobile, de matériel III F, d'appareil photo : utile en cas de demande de l'administration fiscale ou des douanes.
 - État des lieux pour une location jusqu'au remboursement de la caution.
 - Titres de propriété : jusqu'à la revente.
 - Contrats d'assurances : jusqu'à la résiliation du contrat.
 - Bons de garantie et carnet d'entretien d'une voiture : jusqu'à la revente.
- Toute votre vie
 - Pièces d'identité : à condition de les faire renouveler quand elles arrivent à expiration.
 - Livret de famille.
 - Livret militaire.
 - Documents concernant les pensions civiles et militaires.
 - Dossier de retraite.
 - Bulletins de travail.
 - Contrat de travail.
 - Contrats de mariage.
 - Actes de divorce.
 - Dossiers médicaux.
 - Diplômes scolaires et universitaires.
 - Livret de caisse d'épargne ou livrets bleus de crédit mutuel.
 - Testament.
- Bulletins de cotisation de sécurité sociale et d'allocations familiales.
- Preuves du versement des pensions alimentaires.

ECRIVEZ-NOUS...



Ecrivez-nous toutes vos suggestions ou vos remarques de manière à en tenir compte pour les prochains numéros.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

